

Challenge Budo-Kan Porrentruy

1. Principe du challenge

Le challenge Budo-Kan est attribué par le club et récompense les performances en compétition des combattantes et des combattants du club sur une saison. Il est financé par le club.

Depuis 2022, un challenge unique tient compte des participations et classements en compétition et du nombre de combats remportés dans les compétitions individuelles et par équipe.

2. Comptage des points

Points de classement :

1. Points de classement :

- a) 1er = 10 pts
- b) 2^{ème} = 6 pts
- c) 3^{ème} / 4^{ème} = 4 pts
- d) 5^{ème} = 2 pts

2. Une victoire minimum est requise pour valider des points de classement.

3. En cas de regroupement de catégories de poids, le classement de la catégorie dans laquelle les combats ont eu lieu est comptabilisé.

4. Dans le cas d'un format de compétition ou de classement atypique (par exemple, tournoi éducatif), si l'attribution des points ne peut pas être basée sur un système connu, les points peuvent être adaptés au cas-par-cas en fonction des circonstances. L'évaluation du coach fait foi.

Points de participation :

5. En cas de classement au-delà de la 5^{ème} place, un point de participation est attribué par catégorie, même si aucun combat n'a été gagné. Le point de participation ne s'additionne pas avec les points de classement.

Points de victoires :

6. Chaque combat remporté comptabilise 2 points. Un tour passé par forfait ne rapporte pas de points.

Pondération spéciale :

7. Les points inscrits lors des Championnats suisses individuels (CSI) et lors des compétitions internationales relevées (l'évaluation du coach fait foi) comptent double.

Championnats par équipe :

8. Une victoire rapporte 2 points. Les points sont comptés uniquement lors des compétitions espoir, junior ou élite.
9. Un point de participation est attribué si aucune victoire n'a été obtenue, pour autant qu'au minimum un combat ait été disputé.

3. Classement

10. Le classement final est établi en faisant la somme des points de classement, points de participation et points de victoires.
11. En cas d'égalité, les critères suivants s'appliquent pour faire la différence :
 - e) Le nombre de premières places
 - f) Le nombre de deuxièmes places
 - g) Le nombre de troisièmes places
 - h) Le nombre total de combats gagnés
11. Si ces critères ne suffisent pas à départager deux membres, l'égalité est maintenue.

4. Récompenses

Le trophée du challenge est remis en jeu chaque année. Il est définitivement attribué au membre du club qui remporte le classement annuel trois fois sur une période de cinq ans.

Lorsque le trophée est définitivement remporté, un autre est remis en jeu par le club.

À la fin de chaque saison, les cinq premières places du classement sont récompensées.